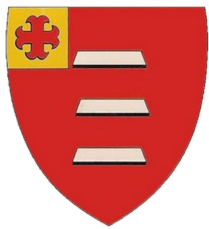


# FRESNES

# INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une... vos photos de la neige à Fresnes

Numéro 340

Février 2026



## Dans ce numéro

- Retour sur les vœux
- Elections municipales 2026
- Demande d'aides sociales
- Subventions aux associations
- Inscriptions rentrée 2026 : rappel
- Permanences et ateliers numériques
- Prévention des chutes
- Analyse de l'eau

# Retour sur les vœux

Un grand merci d'avoir été si nombreux lors de la cérémonie des vœux qui sont l'occasion de nous rencontrer.

Félicitations à Lucien Langrez pour la médaille du travail grand or, récompensant 40 années de travail.



## Élections municipales de mars 2026 : modalités

- **Inscriptions sur les listes électorales** : vous avez jusqu'au 4 février 2026 (par internet) ou le 6 février 2026 (en mairie) pour vous inscrire sur les listes électorales en vue des élections municipales.
- **Carte électorale** : se munir de la dernière obtenue. Pour les nouveaux électeurs de la commune, les cartes seront distribuées début mars 2026.
- **Procurations** : En France, vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :
  - en remplissant le formulaire en ligne via le site MaProcuration (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire) ;
  - en ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité via le site MaProcuration ;
  - avec le formulaire à imprimer via le site Service Public (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire) ;
  - avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire
- **Mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants** : le mode de scrutin a été modifié par la loi de mai 2025. Le panachage (ratures rajouts de noms...) n'est plus autorisé. Tout bulletin présentant des noms rayés ou des noms rajoutés sera nul. Le nouveau mode de scrutin impose la parité stricte avec alternance sur le bulletin de vote femme / homme ou homme / femme
- **Date** : 1er tour le dimanche 15 mars 2026, 2ème tour le dimanche 22 mars 2026
- **Bureau de vote et horaires** : le bureau de vote est situé à la mairie et sera ouvert de 8 heures à 18 heures



# Demande d'aide sociale auprès du CCAS



La Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) se réunira début mars pour l'examen des demandes d'aides sociales.

**Rapprochez vous du secrétariat de mairie** qui vous indiquera les documents à fournir avec votre demande.

**Les dossiers sont traités de façon anonyme, en toute confidentialité** et doivent parvenir en mairie

**avant le samedi 28 février 2026**

## Dossiers de subventions pour les associations

Les dossiers de demande de subventions sont à **retirer en mairie et doivent parvenir :**

**avant le samedi 14 mars 2026**



Ces demandes seront étudiées lors du vote du budget en avril 2026

**Le montant accordé se fera en fonction des ressources financières de la commune.**

## Rappel : inscription à l'école - rentrée 2026

Les inscriptions ont commencé et se poursuivent pour les enfants nés en 2023 (obligation scolaire : 3 ans) et 2024.

Vous devez vous présenter **d'abord en mairie** avec  **votre livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant**. Il faudra ensuite prendre  **rendez-vous avec la directrice du RPI** qui reçoit le lundi à Fresnes (jour de sa décharge)

Pour tous renseignements

Mairie de Fresnes : **03.21.50.21.21**

Mairie de Plouvain : **03.21.50.16.83**

Ecole de Fresnes : **03.21.50.11.16** (Mme BRUNEAU Directrice)    Ecole de Plouvain : **03.21.59.95.17**

## Permanences et ateliers numériques

La CC Osartis-Marquion organise des permanences et ateliers numériques en petits groupes de 4 personnes. dans notre commune le **mardi 19 mai, le jeudi 18 juin, le jeudi 3 septembre 2026.**

Prise de rendez-vous obligatoire au **06 10 50 83 03**

# Prévention des chutes

 Communauté de Communes Osartis-Marquion

 **Prévention des chutes :**  
Cycle d'ateliers de gymnastique adaptée  
autour de la marche et de l'équilibre

destiné aux **personnes de 60 ans et +**  
et à **toutes les personnes dépendantes**  
résidant sur le territoire de la Communauté  
de Communes Osartis-Marquion

à la Maison des Sociétés (place Henri Barbusse)  
de Biache-Saint-Vaast

le **jeudi de 10h45 à 11h45**  
du **8 janvier au 25 juin inclus**  
(sauf le 14 mai)  
et du **3 septembre**  
au **10 décembre inclus**  
(sauf le 12 et 26 novembre)

**Renseignements : 03 21 600 613**

Participation gratuite  
Inscription le jour de l'atelier  
Possibilité de faire un essai

Crédit visuel : www.pixabay.com - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

En partenariat avec  La commune de  
Biache-Saint-Vaast  **Pas-de-Calais**  
Mon Département

[www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com)

## Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Relevé du 1er décembre 2025

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

## Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ [mairie@fresneslesmontauban.fr](mailto:mairie@fresneslesmontauban.fr)

@ [www.fresneslesmontauban.fr](http://www.fresneslesmontauban.fr)